Envoyé en préfecture le 30/03/2023
Reçu en préfecture le 30/03/2023
Publié le
ID : 085-200065795-20230327-D27032023_05-DE

DEPARTEMENT DE LA VENDEE
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE

COMMUNE de LES ACHARDS

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 mars 2023

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 24
Nombre de conseillers représentés : 6
Nombre de conseillers ayant participé au vote : 30

L'an deux mille vingt trois, le vingt-sept mars à vingt heure trente, le Conseil Municipal de la Commune des Achards, dûment convoqué le vingt et un mars, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Jean-Luc RABILLARD, désigné président de séance.

Présents : Michel VALLA, Lynda PRUVOST, Gérard JOURDAIN, Christine GUILLOTEAU, Didier RETAILLEAU, Jean-Pierre CITEAU, Jean-Luc BRIANCEAU, Jean-Luc RABILLARD, Yvon BRIANCEAU, Bertrand BURNAUD, Christelle GAUBERT, Stéphane DENIS-LUTARD, Sarah RENAUD, Mickael ONILLON, Hélène LEMESLE, Stéphanie CHIFFOLEAU, Vincent BELLEAU, Patricia BLANCHARD, Sébastien HULIN, Charles-Bernard DRUGEON, Sylvain MONIOT-BEAUMONT, Sophie CHATELIER, Martial CAILLAUD, Isabelle CHAIGNE.

Absents donnant pouvoir : Nathalie KARCHER a donné pouvoir à Didier RETAILLEAU, Nicole EDOUARD a donné pouvoir à Lynda PRUVOST, Odile DEGRANGE a donné pouvoir à Jean-Luc BRIANCEAU, Thony CHABOT a donné pouvoir à Stéphanie CHIFFOLEAU, Sarah MICHON a donné pouvoir à Gérard JOURDAIN, Antoine GUILLET a donné pouvoir à Michel VALLA.

Absente excusée : Pauline CAILLONNEAU.

Absents : Corinne BRAUD, Paul MAZENS.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil, Lynda PRUVOST a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle accepte. Madame Mélanie SAUNIER, Directrice Générale des Services, qui assiste à la séance, lui a été adjointe à titre d'auxiliaire.

D27032023_ 05: Affectation du résultat de l'exercice 2022 du budget général

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2311-5 et R2311-1 et suivants,
Considérant la réunion du 6 mars 2023 de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 ;
Constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 1 470 866.29€ et un excédent d'investissement de 2 166 610.79€ ;
Constatant que l'excédent d'investissement couvre les restes à réaliser et dégage un excédent disponible pour le financement de nouvelles dépenses;

Décide, après en avoir délibéré et à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement, comme suit :

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	2 607 900.24
Recettes	3 878 766.53
Résultat de fonctionnement	1 270 866.29
Résultat de fonctionnement reporté N-1	200 000.00
RESULTAT CUMULÉ 2022	**1 470 866.29**

Envoyé en préfecture le 30/03/2023
Reçu en préfecture le 30/03/2023
Publié le
ID : 085-200065795-20230327-D27032023_05-DE

INVESTISSEMENT	
Dépenses	2 424 823.65
Recettes	3 070 387.68
Résultat d'investissement 2022	645 564.03
Excédent d'investissement reporté N-1	1 521 046.76
RESULTAT CUMULE 2022	**2 166 610.79**
Reste à réaliser :	
Dépenses	1 746 801.39
Recettes	308 907.50
Solde « RESTE A REALISER »	*1 437 893.89*
Résultat cumulé 2022	*2 166 610.79*
EXCEDENT DISPONIBLE POUR FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT 2023	***728 716.90***

AFFECTATION DE RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2022	
1068 – section d'investissement –Excédent de fonctionnement capitalisé	1 270 866.29
002- section de fonctionnement – Excédent de fonctionnement	200 000.00

La secrétaire de Séance,

Lynda PRUVOST

Le Président de séance,

Jean-Luc RABILLARD

Fait et délibéré à Les Achards,
Les jour, mois et an susdits,
Publié sur le site internet le 03/04/2023
Au registre